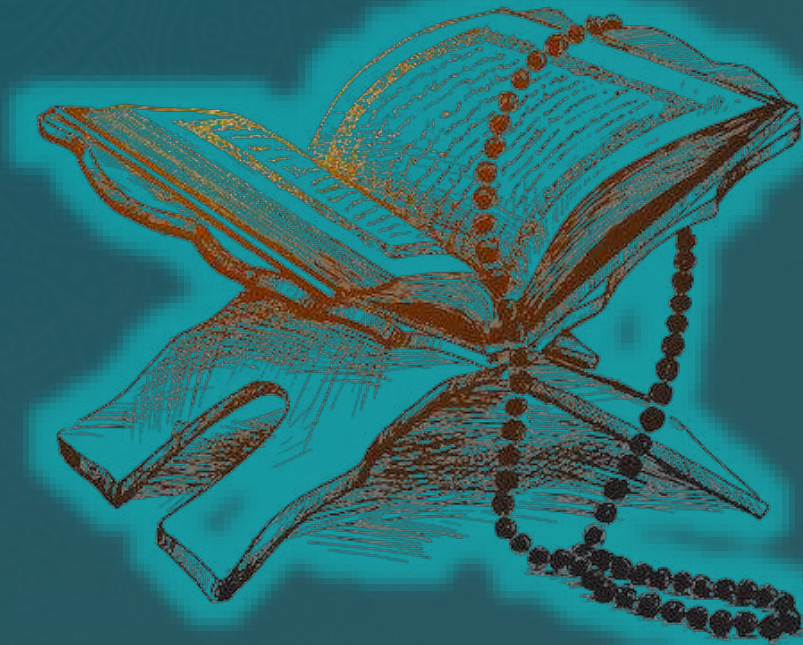


بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



Atelier de réflexions coraniques - 2019

Session 4

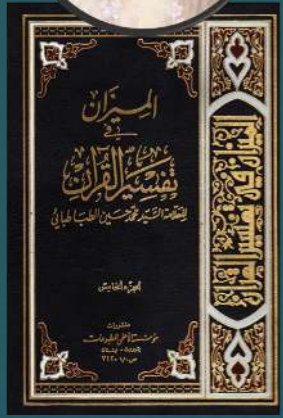


Dirigé par Mourtaza RADJAHOUSSEN




10 mai 2019

Plan de discussion



TRADUCTION
FRANÇAIS **ARABE**



- Base complète**
L'ensemble est complet et basé sur le plus grand nombre de sources.
- Recherche poussée**
Des outils de recherche avancés pour une recherche plus précise.
- Fidèle aux sources**
Les traductions de l'ensemble sont basées sur les sources les plus fiables.
- Outil fondamental**
L'ensemble est basé sur les sources les plus fiables.

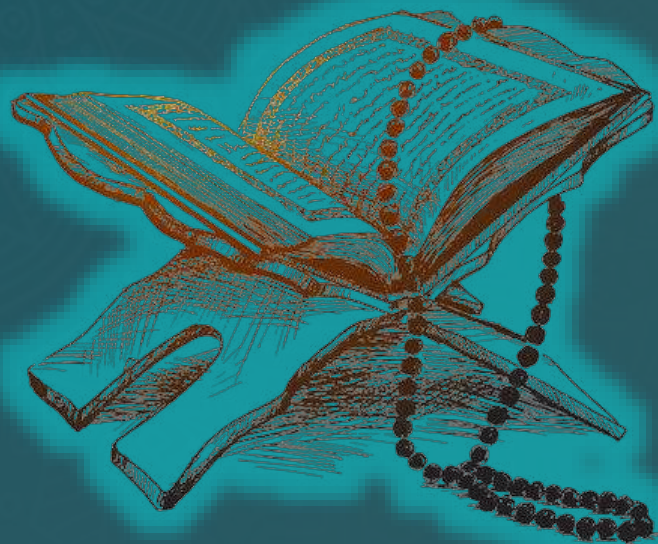


Mai 2019

Mois de réflexion coraniques

Jun 2019

Week	Week	Week	Week	Week	Week
27 th week Reflections	28 th week Section 1	29 th week Section 2	30 th week Section 3	31 st week Section 4	1 st week Section 5
2 nd week Section 7	3 rd week Section 8	4 th week Section 9	5 th week Section 10	6 th week Section 11	7 th week Section 12
8 th week Section 13	9 th week Section 14	10 th week Section 15	11 th week Section 16	12 th week Section 17	13 th week Section 18
14 th week Section 19	15 th week Section 20	16 th week Section 21	17 th week Section 22	18 th week Section 23	19 th week Section 24
21 st week Section 25	22 nd week Section 26	23 rd week Section 27	24 th week Section 28	25 th week Section 29	26 th week Section 30
28 th week Section 31	29 th week Section 32	30 th week Section 33	1 st week Section 34	2 nd week Section 35	3 rd week Section 36



Atelier de réflexions coraniques 2019

Session 4 - Questions/réponses





ENCYCLOPÉDIE NUMÉRIQUE
DES TRADUCTIONS FRANÇAISES
DU SAINT CORAN
Lecture et vérification

PROJET
iNoor

Base complète

L'encyclopédie contiendra toutes les traductions trouvables.



Recherche poussée

Un outil numérique avec possibilité de recherche poussée.



Fidèle aux sources

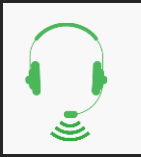
Les traductions de l'encyclopédie seront conformes aux sources.



Outil fondamental

L'encyclopédie vise à devenir un outil incontournable.





Intervention : Ashrine Abdoulhousen



- Lire le verset 2 et réfléchir sur chaque mot ou portion du verset.
- Questionner le verset / retirer des idées à partir des différents mots/groupe de mots.
- Réfléchir sur la relation entre les différents groupes de mots.
- *Piste : Quelle est la loi sur les serments ?*

	Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.
1	Ô Prophète ! Pourquoi, en recherchant l'agrément de tes femmes, t'interdis-tu ce qu'Allah t'a rendu licite ? Et Allah est Pardonneur, Très Miséricordieux.
2	Allah vous a prescrit certes, de vous libérer de vos serments. Allah est votre Maître; et c'est Lui l'Omniscient, le Sage.
3	Lorsque le Prophète confia un secret à l'une de ses épouses et qu'elle l'eut divulgué et qu'Allah l'en eut informé, celui-ci en fit connaître une partie et passa sur une partie. Puis, quand il l'en eut informée elle dit : "Qui t'en a donné nouvelle ?" Il dit: "C'est l'Omniscient, le Parfaitement Connaisseur qui m'en a avisé".
4	Si vous vous repentez à Allah c'est que vos cœurs ont fléchi. Mais si vous vous soutenez l'une l'autre contre le Prophète, alors ses alliés seront Allah, Gabriel et les vertueux d'entre les croyants, et les Anges sont par surcroît [son] soutien.
5	s'ils vous répudie, il se peut que Seigneur lui donne en échange des épouses meilleurs que vous, musulmanes, croyantes, obéissantes, repentantes, adoratrices, jeûneuses, déjà mariées ou vierges.



Sourate 66 – verset 2

Savary : Dieu vous a permis de délier vos serments ; il est votre patron. Il est Savant et Sage.

قَدْ فَرَضَ اللَّهُ لَكُمْ تَحِلَّةَ أَيْمَانِكُمْ وَاللَّهُ

مَوْلَانِكُمْ ۗ وَهُوَ الْعَلِيمُ الْحَكِيمُ ﴿٢﴾

Kazimirski : Dieu vous a permis de délier vos serments, il est votre patron. Il est savant et sage.

Blachère : Allah vous a imposé de vous délier de vos serments. Or, Allah est votre maître et Il est l'Omniscient, le Sage.

Gloton : "Allâh vous a prescrit comment vous délier de vos serments. Allâh, votre Très proche. Lui, le Savant, le Sage."

Valois : Allāh sans doute a sanctionné pour vous l'expiation de vos serments; et Allāh est votre Protecteur, et Il est Celui Qui sait, le Sage.

Laïmèche : Dieu vous a prescrit l'expiation de vos serments ; Dieu est votre allié, et c'est lui l'Omniscient, le Sage par excellence.



L'exégèse condensée



[2]

(تَحَلَّةَ أَيْمَانِكُمْ) : Défaire un serment par une expiation.

[2]

Allah vous a autorisé à défaire vos serments par une offrande expiatoire. Allah est votre Protecteur [Proche Ami] qui prend en charge la gestion de vos affaires par la légifération et la guidance. Il est Le Savant concernant vos intérêts, Le Sage concernant ses jugements à votre égard.



قَدْ فَرَضَ اللَّهُ لَكُمْ تَحِلَّةَ أَيْمَانِكُمْ وَاللَّهُ مَوْلَاكُمْ وَهُوَ الْعَلِيمُ الْحَكِيمُ ﴿٨٩﴾

Gloton : "Allâh vous a prescrit comment vous délier de vos serments. Allâh, votre Très proche. Lui, le Savant, le Sage."

Dans le verset suivant, Il ajoute :

« Allah vous a montré la voie pour vous libérer de vos serments (dans ce genre de cas). (قَدْ فَرَضَ اللَّهُ لَكُمْ تَحِلَّةَ أَيْمَانِكُمْ) Ainsi, payez une expiation pour vous libérer de votre serment. »

Il faut être attentif au fait qu'il est obligatoire d'honorer son serment lorsque l'engagement de s'abstenir porte sur un acte dont l'abstention est en soi préconisé, faute de quoi, le violer est un péché et nécessitera une expiation.

En revanche, si l'engagement de s'abstenir porte sur un acte dont l'abstention est en soi déconseillé alors il est permis de s'en déroger ; toutefois, il est préférable de s'acquitter d'une expiation par respecter du serment.

Râghib dit dans son *Mufradât* : « À chaque fois que le terme « *faraḍa* - prescrire » (فرض) est suivi de la préposition « 'Alâ - sur » (على), il signifie « **obligation** » (وجوب) ; et chaque fois, qu'il est suivi de « li - pour » (لام), il signifie la « **non-interdiction** ». Donc, la **prescription**, dans le verset en question, ne signifie pas une obligation, mais une permission. »

Le terme « *Tahilla* » (تحلة), l'infinitif de « *taf'il* » (تفعيل), signifie « rendre licite » ; en d'autres termes, une chose qui défait un serment, à savoir « l'expiation » (كفارة).

L'expiation [du non-respect] d'un serment, comme il s'ensuit du verset 89 de la sourate al-Mâ'ida (La Table Servie), consiste à nourrir dix pauvres, ou habiller dix personnes, ou libérer un esclave, mais si une personne n'en a pas les moyens, elle devra alors jeûner pendant trois jours (Cf. Vol. 5 de l'exégèse « Némouneh », p. 61).



قَدْ فَرَضَ اللَّهُ لَكُمْ تَحِلَّةَ أَيْمَانِكُمْ وَاللَّهُ مَوْلَاكُمْ وَهُوَ الْعَلِيمُ الْحَكِيمُ ﴿٢٠٠﴾

Gloton : "Allâh vous a prescrit comment vous délier de vos serments. Allâh, votre Très proche. Lui, le Savant, le Sage."

Ensuite, Il ajoute :

« Dieu est votre Maître, votre Protecteur et votre Aide ; et Il est L'Omniscient et Le Sage. » (وَاللَّهُ مَوْلَاكُمْ وَهُوَ الْعَلِيمُ الْحَكِيمُ)

Dieu a donc facilité pour vous le moyen de vous libérer de ce type de serments, et Il vous a exprimé la solution de vos problèmes selon Sa Science et Sa Sagacité.

Dans certaines narrations, on retrouve que suite à la révélation du verset ci-dessus, le Messager (P) a libéré un esclave, et qu'il s'est rendu [à nouveau] licite ce qu'il s'était interdit par serment.





Tafsîr al-Mîzân



قَدْ فَرَضَ اللَّهُ لَكُمْ تَحِلَّةَ أَيْمَانِكُمْ وَاللَّهُ مَوْلَاكُمْ وَهُوَ الْعَلِيمُ الْحَكِيمُ ﴿٢٠٠﴾

Gloton : "Allâh vous a prescrit comment vous délier de vos serments. Allâh, votre Très proche. Lui, le Savant, le Sage."

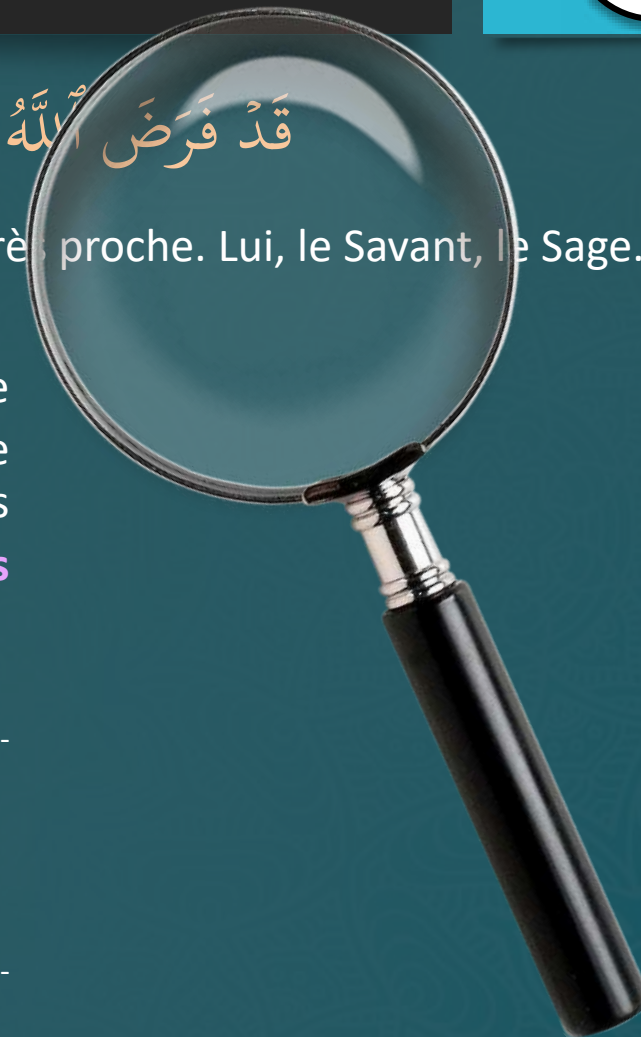
Râghib affirme : « Lorsque les termes (فَرَضَ اللَّهُ) suivis de (على) sont employés dans le Coran concernant le Messager, il s'agit d'une **obligation adressée à tous** dont le Prophète. En revanche, lorsque les termes (فَرَضَ اللَّهُ) suivis de (لام) sont employés dans le Coran concernant le Messager, cela indique que **l'action ne lui est pas interdite ni proscrite**. En voici deux exemples :

مَا كَانَ عَلَى النَّبِيِّ مِنْ حَرَجٍ فِيمَا فَرَضَ اللَّهُ لَهُ -

Il n'y a nul grief à faire au Prophète pour ce que Dieu lui a accordé. (33:38)

قَدْ فَرَضَ اللَّهُ لَكُمْ تَحِلَّةَ أَيْمَانِكُمْ -

Dieu vous a prescrit de vous délier de vos serments.





Tafsîr al-Mîzân



قَدْ فَرَضَ اللَّهُ لَكُمْ تَحِلَّةَ أَيْمَانِكُمْ وَاللَّهُ مَوْلَاكُمْ وَهُوَ الْعَلِيمُ الْحَكِيمُ

Glanton : "Allâh vous a prescrit comment vous délier de vos serments. Allâh, votre Très proche. Lui, le Savant, le Sage."

Le mot (التَّحِلَّةُ), dont la racine est (تَحَلَّى) de type (تَذَكُّرَةٌ) et (تَكْرِمَةٌ), est une forme nominale comme (التَّحْلِيلُ). À propos du verset (قَدْ فَرَضَ اللَّهُ لَكُمْ تَحِلَّةَ أَيْمَانِكُمْ), Râghib dit que sa signification est : « **Dieu vous éclaire comment se libérer d'un serment par un acte expiatoire.** »

À partir de là, la signification du verset est : **Allah a déterminé pour vous -comme s'il avait établi un droit pour les gens, leur permettant de se libérer de leur serment- la libération de vos serments par un acte expiatoire.** Allah est votre protecteur, Celui qui veille à gérer vos affaires par la législation et la guidance et Il est L'Omniscient, Le Sage.

Ainsi le verset indique que le Prophète (P) avait prêté serment de renoncer à un acte et que Dieu lui ordonna de se libérer de son serment.



Loi islamique



S'engager à faire une (bonne) action ou à s'abstenir d'un acte (mauvais ou détestable) pour Allah

'Ahd (promesse)

Formule spécifique :

عاهدت الله أن لا أتزوج بامرأة أخرى ما دمت (متزوجا بفلانة)

Je promets à Allah de ne pas me marier à une autre femme tant que je suis marié à unetelle.

Condition:

La chose à accomplir par la promesse soit prônée par la religion ou autre. Celle à s'abstenir soit dissuadée par la religion ou autre.

Offrande expiatoire:

Libérer un esclave ou nourrir 60 pauvres ou jeûner deux mois de suite.

Yamîne (serment)

Formule spécifique :

(والله لأتركن التدخين) – Par Allah, je vais arrêter de fumer.

Condition:

La chose à accomplir par le serment n'est pas délimitée tant que s'en abstenir est dissuadé par la religion.

Offrande expiatoire:

Libérer un esclave ou nourrir 10 pauvres ou vêtir 10 pauvres.
Pas les moyens : jeûner 3 jours de suite.

Nazhr (vœu)

Formule spécifique :

(الله علي صدقة مئة يورو) – Pour Allah je dois donner 100€ d'aumône.

Condition:

La chose à accomplir par le vœu soit prônée par la religion. Celle à s'abstenir soit dissuadée par la religion.

Offrande expiatoire:

Libérer un esclave ou nourrir 10 pauvres ou vêtir 10 pauvres.
Pas les moyens : jeûner 3 jours de suite.

Mai 2019



Atelier de réflexions coraniques

Juin 2019

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
6 1 ^{ère} nuit Préliminaires	7 2 ^{ème} nuit Session 1	8 3 ^{ème} nuit Session 2	9 4 ^{ème} nuit Session 3	10 5 ^{ème} nuit Session 4	11 6 ^{ème} nuit Session 5	12 7 ^{ème} nuit Session 6
13 8 ^{ème} nuit Session 7	14 9 ^{ème} nuit Session 8	15 10 ^{ème} nuit	16 11 ^{ème} nuit Session 9	17 12 ^{ème} nuit Session 10	18 13 ^{ème} nuit Session 11	19 14 ^{ème} nuit Session 12
20 15 ^{ème} nuit	21 16 ^{ème} nuit Session 13	22 17 ^{ème} nuit Session 14	23 18 ^{ème} nuit Session 15	24 19 ^{ème} nuit	25 20 ^{ème} nuit	26 21 ^{ème} nuit
27 22 ^{ème} nuit	28 23 ^{ème} nuit	29 24 ^{ème} nuit	30 25 ^{ème} nuit	31 26 ^{ème} nuit	1 27 ^{ème} nuit	2 28 ^{ème} nuit
3 29 ^{ème} nuit	4 Nuit de Eid	5 Jour de Eid	6	7	8	9

La réflexion coranique pour samedi 11 mai 2018

- Lire le verset 3 et réfléchir sur chaque mot ou portion du verset.
- Questionner le verset / retirer des idées à partir des différents mots/groupe de mots.
- Réfléchir sur la relation entre les différents groupes de mots.
- *Piste de réflexion sur les mots clés : ba'dh azwâjhi – confier un secret.*

